

Compte rendu du conseil municipal du 4 août 2020

Président : M. Maurice DUSSOLLIER

Secrétaire de séance : Mme Jessica ARGUEYROLLES-LEPOIVRE

Présent(e)s : Mme Jessica ARGUEYROLLES-LEPOIVRE, M. Agostinho AZEVEDO, M. Gilles CASTILLO, M. Frédéric CLAVEL, Mme Céline CLAVERIE, Mme Vanessa DAUZET, M. Eric DELALONDE, M. Maurice DUSSOLLIER, M. Yohan NOEL, M. André PESANDO.

Représentée : Mme Paula KONING, a donné pouvoir à Mme Céline CLAVERIE

Ordre du jour

- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
- Rémunération du personnel communal : mise en place du RIFSEEP
- Eclairage public : extinction nocturne
- Travaux voirie 2020 : nature des travaux et choix des entreprises
- Questions diverses
 - Covid 19 et location de la salle des fêtes
 - Désignation candidatures CIID, Conseil exploitation Régie Centre Multimédias et commissions thématiques de la CCAM
 - Désignation conseiller municipal commission de contrôle régularité listes électorales
 - Coupure électricité le 14 août
 - City-Stade
 - Renouvellement tracteur communal
 - Valorisation terrain agricole
 - Exposition peinture
 - Concert d'Automne
 - Journée Paysanne
 - Réunion publique rivières et GEMAPI
 - Assurances élus
 - Bulletin information

Commission communale des Impôts Directs

L'article L 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.) prévoit que dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composée du Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes de moins de 2 000 habitants, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Ces six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil Municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Après délibération, le conseil municipal s'accorde, à l'unanimité, sur une liste de 24 noms transmise aux Services départementaux des Finances publiques.

Mise en place du RIFSEEP

Le régime indemnitaire se définit comme un complément de rémunération qui est facultatif.

Au niveau de la fonction publique d'état un nouveau dispositif indemnitaire est mis en place progressivement depuis mai 2014 : le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Instauré par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014, il a vocation à remplacer la plupart des primes et indemnités existantes.

Les objectifs du RIFSEEP sont les suivants :

- Redonner du sens au régime indemnitaire
- Valoriser l'exercice des fonctions
- Reconnaître la variété des parcours professionnels et les acquis de l'expérience

Il se compose de deux parts :

- une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui tient compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires,
- un complément indemnitaire (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Périodicité de versement de l'IFSE et du CIA: L'IFSE sera versée mensuellement. Le complément indemnitaire fait l'objet d'un versement annuel, en une ou deux fractions.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord sur la mise en place du RIFSEEP et autorise Mr le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des propositions présentées en conseil.

Extinction éclairage public

Depuis la pose des luminaires à ampoules LED, l'éclairage public en centre village est maintenu toute la nuit avec une baisse d'intensité à partir de minuit. Objet de notre réflexion ce soir : voir si on revient à une extinction nocturne totale de l'éclairage public.

Arguments pour :

- maîtrise de la consommation d'énergie et donc de la dépense publique,
- préservation de l'environnement et de la biodiversité,
- lutte contre les nuisances lumineuses.

Argument contre :

- insécurité...
- besoin prolongation éclairage lors des fêtes et des manifestations
-

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles

avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Monsieur le Maire indique que depuis la pose des luminaires à ampoules LED, l'éclairage public en centre village est maintenu toute la nuit avec une baisse d'intensité à partir de minuit. Une réflexion est engagée au sein du conseil municipal pour juger de la pertinence à revenir à une extinction nocturne totale de l'éclairage public. Outre la volonté de la municipalité de continuer à engager des actions de maîtrise de la consommation d'énergie et donc de la dépense publique, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement et de la biodiversité par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Compte-tenu de l'expérience passée, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable. À certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue. La commune sollicitera le Syndicat Départemental d'Electricité pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires.

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit sur les lieux concernés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité que l'éclairage public sera interrompu la nuit, de 0 heure à 6 heures, dès que les solutions techniques seront assurées.
- charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure.

Travaux voirie 2020

Travaux réfection voirie Chemin des Vignes

Reprise de l'ensemble de la voirie (réseau et écoulement des eaux pluviales, reprofilage chaussée et revêtement bicouche...)

Deux devis : Acchini : 35 964 € HT et Géovia : 30 500 € HT

Entreprise retenue : Géovia

Travaux entretien voirie secteur Parabère

Reprise ouvrages entrée sud Parabère, reprise busage entrée Cami de la Hount, sondage sur chaussée...

Deux devis : Acchini : 7520 HT et Geovia : 4500 HT

Entreprise retenue : Géovia

Les travaux concernant le curage et le creusement des fossés chemin de Saint Esselin font l'objet de trois consultations d'entreprises en cours, Géovia, Acchini et Lartigue, pour une décision ultérieure.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré entérine, à l'unanimité, ces propositions et autorise Mr le Maire à finaliser les commandes.

Informations et questions diverses

➤ COVID 19 et location salle des fêtes

Les recommandations et consignes émanant de la Préfecture pour ce qui concerne les Etablissements Recevant du Public (ERP) dont les salles des fêtes sont particulièrement contraignantes compte-tenu de la situation sanitaire.

Dans ces conditions le conseil municipal décide de suspendre la location de la salle des fêtes pour toute la durée du mois d'août. Cette décision sera reconsidérée lors du prochain conseil début septembre.

➤ Désignation candidature Commission intercommunale des Impôts Directs

Agostinho AZEVEDO se porte candidat pour participer à cette commission (évaluation foncière des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels). Sa candidature est transmise à la CCAM.

➤ Désignation conseiller municipal pour la commission de contrôle régularité listes électorales

Vanessa DAUZET accepte de participer à cette commission. Proposition transmise en Préfecture.

➤ Participation des élu(e)s aux commissions thématiques de la Communauté de Communes Adour Madiran

Communication : Jessica ARGUEYROLLES-LEPOIVRE

Développement territorial (économie et agriculture) : Eric DELALONDE

Culture (Centre Multimédia et Médiathèques) : Céline CLAVERIE

Eau et assainissement : Maurice DUSSOLLIER

GEMAPI : Eric DELALONDE, Maurice DUSSOLLIER

Voirie - Bâtiments : André PESANDO, Yohan NOEL

Services techniques : Gilles CASTILLO

Petite enfance - Affaires scolaires, péri et extra scolaires: Maurice DUSSOLLIER

Santé : Jessica ARGUEYROLLES-LEPOIVRE

Transparence de la vie politique / gouvernance : Maurice DUSSOLLIER

➤ Coupure électricité le 14 août

Information d'ENEDIS : des travaux d'entretien sur le réseau électrique entraîneront une coupure d'électricité vendredi 14 août 2020, entre 7h30 et 13h30 sur les quartiers ou lieux dits : quartier gravières, 10 rue du Moulin et Route nationale

➤ City-Stade

Travaux d'implantation du City Stade en cours. Problème constaté qui suscite une réserve de la part du conseil à l'encontre de l'entreprise : l'implantation du city stade ne correspond pas au projet qui a fait l'objet de l'engagement contractualisé de la commune ni des échanges que nous avons eus avec le commercial et le responsable de l'entreprise.

Le terrain ne devait pas être centré sur la plateforme mais décalé vers l'est ménageant ainsi un espace de jeu plus important à l'ouest au niveau du panier de basket extérieur.

Le creusement de tous les trous de scellement ne nous permet pas d'exiger le déport de la structure comme prévu initialement pour des raisons esthétiques évidentes (toutes les reprises au sol resteraient visibles malgré la peinture à venir).

L'entreprise est consultée pour la pose d'une main courante incluant un portillon pour toute la partie non bordée par le filet.

➤ **Renouvellement tracteur communal**

Le tracteur communal est ancien et nécessite des travaux d'entretien de plus en plus conséquents. Il s'avère limité pour les usages attendus de la part de ce matériel. La décision est prise de procéder à son remplacement. De nombreuses consultations sont en cours auprès des fournisseurs et concessionnaires avec comme critères retenus : une bonne maniabilité, une puissance de 75 à 95 CV, une cabine... Equipement envisagé dans le même temps ou en suivant : chargeur frontal avec godet crocodile... Les options d'achat de matériel neuf ou d'occasion ne sont pas tranchées.

➤ **Valorisation terrain agricole (parcelles communales entrée nord du village)**

La commission poursuit son travail sur le projet en lien avec des partenaires et associations du secteur agricole avec en perspective un appel à projet à l'automne.

➤ **Exposition peinture**

La commission vie associative et culturelle projette d'organiser régulièrement (tous les 2 ou 3 mois) des expositions artistiques (peintures, photographies, sculptures...), dans un premier temps dans les locaux de la mairie. Première expo envisagée du 30 octobre au 8 novembre avec un artiste très ancré localement Christian GUIRETTE. Les enseignants seront contactés pour que l'exposition et la présence de l'artiste puissent être exploitées au niveau de l'école.

➤ **Concert d'Automne**

La commune s'est proposée pour accueillir à nouveau un concert dans l'église abbatiale dans le cadre de la programmation artistique des Escales d'Automne. Ce sera le cas le dimanche 8 novembre 2020.

➤ **Journée Paysanne**

La commission Environnement.../agriculture planche sur un projet de journée paysanne sur la commune en 2021 avec l'objectif de mettre en avant la production locale, les circuits courts, les AOP et les IGP du coin.

➤ **Réunion publique rivières et GEMAPI**

Une réunion publique pour une présentation générale de cette problématique sur la commune est envisagée deuxième quinzaine de septembre. Cette réunion sera animée par les techniciens rivière du Syndicat ADOUR en présence de son président Frédéric RÉ.

➤ **Assurances élus**

Le maire informe le conseil qu'il a souscrit une assurance « Elus » auprès de la MAIF pour l'ensemble du conseil municipal. Ce contrat assure la protection des risques personnels auxquels s'expose l' élu dans l'exercice de ses fonctions (couverture des responsabilités personnelles encourues et défense des intérêts, couverture des dommages corporels, accompagnement juridique). Le financement du contrat est assuré à titre personnel.

➤ **Bulletin information**

La commission Communication et Transparence se réunira prochainement pour travailler à la rédaction d'un premier bulletin d'information municipal début septembre

Toutes les manifestations envisagées, réunion publique, exposition, concert..., sont bien sûr dépendantes de l'évolution de la situation sanitaire liée à la pandémie due au COVID 19.